

**EXCLUSIF** Le dimanche 25 septembre 2016, près de la moitié de Paris sera interdit aux véhicules motorisés. À la place, des animations, des balades insolites et des itinéraires balisés

# Journée sans voiture, acte II

BERTRAND GRÉCO

La deuxième journée sans voiture de Paris est programmée pour le 25 septembre\*, mais son périmètre vient d'être arrêté officiellement; le JDD le présente en exclusivité. Depuis plusieurs mois, la mairie et la préfecture de police négocient âprement, secteur par secteur, rue par rue. La première plaide pour une limitation de la circulation automobile sur l'ensemble du territoire parisien – hormis le périphérique – en ce jour symbolique. La seconde freine des quatre roues, s'appuyant sur des arguments juridiques et prônant une interdiction la plus réduite possible. Finalement, pour cette deuxième édition, la zone piétonnisée de 11 heures à 18 heures a été « multipliée par trois » par rapport à l'an dernier, selon la Ville; « par deux », selon la préfecture de police. Par la même occasion, la date du dernier dimanche du mois de septembre a été pérennisée.

« Le périmètre couvrira 38 km<sup>2</sup>, soit 45 % du territoire parisien. Environ 650 km de linéaire de voiries seront réservés aux piétons, cyclistes et rollers. Et surtout, les 20 arrondissements de la capitale seront concernés, partiellement ou en totalité », précise Christophe Najdovski, maire adjoint chargé des déplacements. L'écologiste copréside le comité de pilotage de la journée sans voiture, avec le directeur de cabinet adjoint du préfet de police. Celui-ci a exigé que les gares parisiennes – Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, gares du Nord et de l'Est – soient sorties du dispositif, ainsi que certains hôpitaux. « La gestion des gares générant des flux de circulation de véhicules motorisés posait de délicats problèmes de compatibilité avec l'opération et se révélait très coûteuse en moyens [humains] », dit-on du côté de la police.

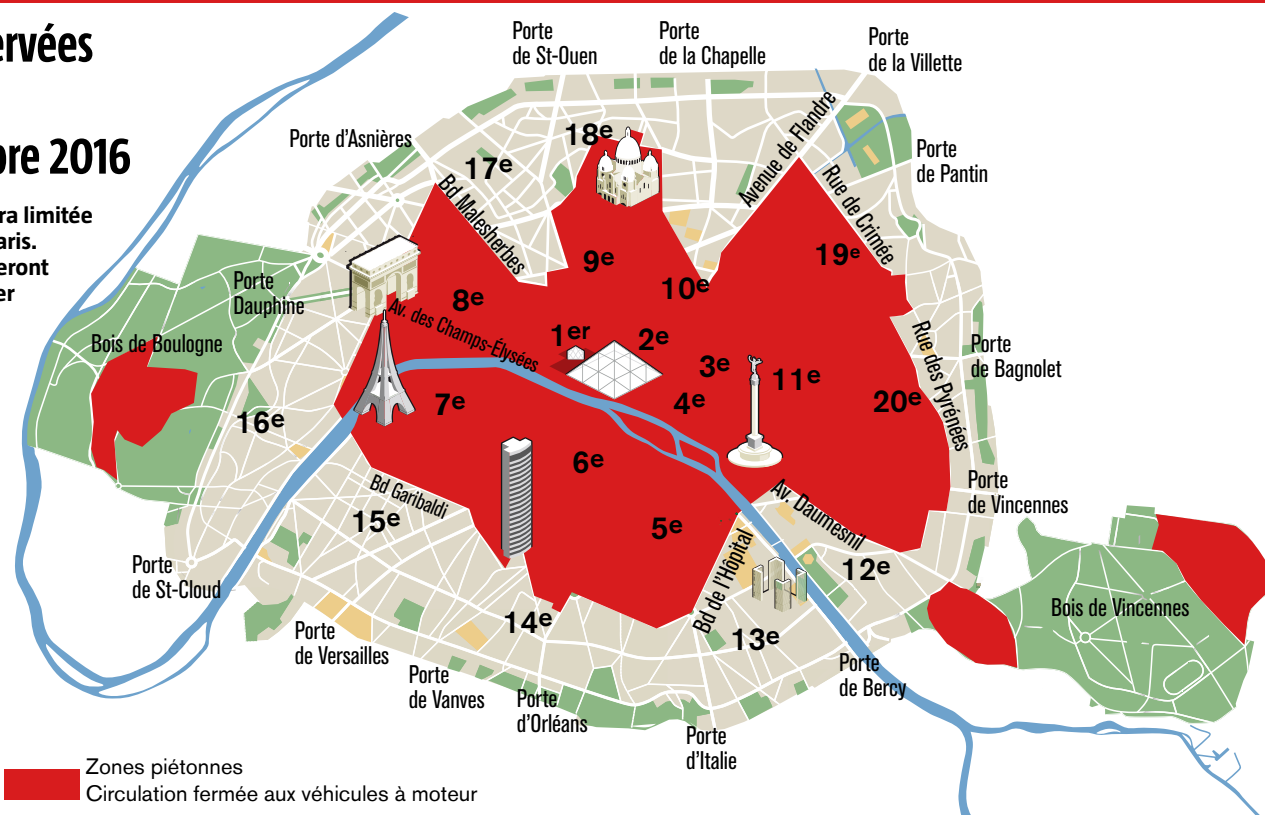
**Aucun véhicule à moteur, ni à deux roues, ne sera le bienvenu**

L'an passé, seul l'hypercentre de la capitale, ainsi que quelques enclaves (Champs-Élysées, Montmartre, canal Saint-Martin, Mouffetard...) avaient été transformés en zone piétonne. Cette fois, la frontière a été repoussée à l'ouest jusqu'à l'Étoile (qui reste circulée), avec les avenues Kléber (16<sup>e</sup>) et Wagram (17<sup>e</sup>) comme limite; jusqu'à la rue Ordener et le quartier du Poteau (18<sup>e</sup>), au nord; les rues de Crimée (19<sup>e</sup>), des Pyrénées (20<sup>e</sup>), le boulevard de Picpus et l'avenue Daumesnil (12<sup>e</sup>), à l'est; les boulevards de l'Hôpital, Auguste-Blanqui (13<sup>e</sup>), Saint-Jacques (14<sup>e</sup>), Pasteur, Garibaldi et Grenelle (15<sup>e</sup>), au sud.

Quant aux deux bois, Boulogne et Vincennes, ils ne seront piéton-

**Les zones réservées aux piétons le 25 septembre 2016**

Ce jour-là, la vitesse sera limitée à 20 km/h dans tout Paris. Huit cents personnes seront mobilisées pour bloquer les rues ou détourner le trafic. Les contrevenants risquent une amende d'au moins 22 €.



nisés – comme chaque dimanche – que sur les zones habituelles de l'opération « Paris respire », alors qu'ils l'étaient entièrement en septembre 2015. « Les bois sont très « consommateurs » de personnel. Nous avons préféré redéployer les agents dans la ville », explique le maire adjoint. Une décision de la Ville, souligne la préfecture. De même, l'opération ne se déroule pas vraiment sur une journée (11 heures-18 heures) pour des raisons d'effectifs de police: « Une vacation dure huit heures. Si nous avions opté pour une plage horaire plus importante, il aurait fallu doubler les effectifs », ajoute l'adjoint.

Près de 800 personnes seront mobilisées pour bloquer les rues, détourner ou verbaliser les contrevenants: la préfecture prévoit 200 policiers, la Ville une centaine d'agents municipaux, ainsi qu'environ 500 « signaleurs », salariés de sociétés prestataires, comme à l'occasion des grands événements sportifs comme l'Euro, le Tour de France ou le Marathon de Paris. Aucun véhicule à moteur – même pas les deux-

roues – ne sera le bienvenu. Mais de nombreuses dérogations seront accordées: bus, taxis, résidents, secours, soins à domicile, livraisons, approvisionnement des marchés, déménagements, camions poubelle, handicapés... Pour eux, comme dans tout Paris, la vitesse sera limitée à 20 km/h. En cas de non-respect du dispositif, les conducteurs s'exposent à une « amende pour une contravention de 2<sup>e</sup> classe », c'est-à-dire 22 € (amende minorée payée dans



Parmi les moyens de transport possibles, il y a la solution acrobatique du skate à voile, comme pour cette jeune femme lors de l'opération il y a un an. YANN FOREIX/MAXPPP

les trois jours), 35 € (amende forfaitaire) ou 75 € (amende majorée, après quarante-cinq jours).

**À la rentrée, 22 quartiers piétonnisés chaque dimanche**

Une dizaine de rues doivent toutefois être « entièrement sanctuarisées », après concertation avec les mairies d'arrondissement. Des animations gratuites – sportives, culturelles, gastronomiques... – y seront proposées. De même que des « balades insolites ». La mairie organisera un appel à manifestations d'intérêt auprès des associations, institutions ou collectifs citoyens (sur le site paris.fr). Enfin des « itinéraires protégés et balisés » relieront plusieurs parcs et jardins, des Buttes-Chaumont au Père-Lachaise ou du Jardin des Plantes au Luxembourg, par exemple.

Si Anne Hidalgo rêve d'une journée sans voiture « dans toute l'agglomération parisienne »,

Christophe Najdovski regrette – « même s'il y a du progrès » – que l'ensemble de la capitale ne soit pas concerné, et espère que le périmètre sera élargi en 2017. Pourquoi la préfecture de police est-elle si frileuse? « Le préfet estime qu'une interdiction générale pourrait contrevenir à la liberté du commerce, en cas de recours en justice. Ou alors il faudrait davantage de dérogations », indique-t-il. L'an dernier, la mairie avait été attaquée

par des entreprises de VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur) pour « entrave au commerce »; elle a eu gain de cause.

De son côté, la préfecture de police argumente: « Cette réduction du périmètre a été décidée pour des motifs juridiques et jurispru-

dentiels (dans la mesure où la liberté d'aller et venir est restreinte, notamment en ce qui concerne les riverains) et des motifs opérationnels (effectifs à disposition et contrôles à effectuer). L'extension du périmètre sur l'ensemble de la capitale aux limites du boulevard périphérique ou des boulevards des Maréchaux aurait engendré d'importantes difficultés de mise en œuvre [...]. En termes de lisibilité, [cela] pourrait également ne pas produire l'effet escompté. En effet, plus le périmètre est grand, plus les véhicules bénéficiant de dérogations sont nombreux et difficiles à contrôler. »

L'adjoint chargé des déplacements préfère mettre en avant la « dimension symbolique et pédagogique » de cette opération de « réappropriation de l'espace public par les piétons et les cyclistes ». Sans oublier la lutte contre la pollution atmosphérique: « En septembre 2015, Airparif avait mesuré une diminution de 20 à 40 % des niveaux d'oxyde d'azote, selon les sites. » Ou encore l'image de Paris à l'étranger: ce type de manifestation fait le

**EN SEPTEMBRE 2015, UNE DIMINUTION DE 20 % À 40 % DES NIVEAUX D'OXYDE D'AZOTE, SELON AIRPARIF**

tour du monde dans les médias internationaux. Enfin, dans la même logique, la Ville prévoit de créer, dès la rentrée, neuf nouvelles opérations « Paris respire », ce qui portera à 22 – au moins un par arrondissement – le nombre de quartiers où les voitures et deux-roues motorisés sont prohibés chaque dimanche. ●

\* Le 25 septembre est aussi la Journée nationale de la qualité de l'air.